



Académie d'Aix-Marseille
Secteur PEGC
Mireille DAPON PIGATTO
Secrétaire académique

Lettre d'informations n°5

du SNUipp-FSU

aux PEGC de l'académie d'Aix-Marseille

Bonjour à toutes et à tous,

Nous avons participé au **groupe de travail inter-catégoriel « postes adaptés »** le 14 Mars 2014. Cette année encore, on assiste à une augmentation des demandes d'aménagement ou d'allègement de postes (231 contre 205 en 2013) alors que les moyens attribués restent les mêmes (66 Equivalents Temps Pleins). Limitées par une enveloppe globale insuffisante, les attributions n'ont donc pas été effectuées seulement en fonction des avis médicaux. De nombreux collègues qui avaient un aménagement de poste de 6h en 2013 se sont vus proposer 4h pour la même pathologie. Et **c'est sans doute là qu'on voit le mieux la logique infernale du système: faute de moyens adaptés, les personnels sont obligés de se mettre en congé-maladie** car on ne peut pas leur offrir un allègement ou un aménagement de leur poste, voire une possibilité de reconversion. Peu importe le déficit de la sécurité sociale, c'est le budget de l'éducation nationale qui prime. Peu importe également l'isolement des collègues pour qui le maintien dans la profession peut apporter une aide morale.

Il a donc été largement question de la souffrance au travail et des risques psycho-sociaux qu'elle engendre car on peut se demander ce qui se passera pour les générations d'enseignants qui, avec la réforme des retraites, poursuivront leur carrière jusqu' à 67 ans !

Le DRRH a essayé de rassurer les syndicats sur la prise de conscience de l'administration sur ces risques et renvoyé sur **le rôle important des CHSCT. Ne pas hésiter donc à saisir ces instances où la présence syndicale peut faire avancer les dossiers.**

Nouveau : le CNED souhaite développer l'enseignement numérique (classe virtuelle) et l'accompagnement individualisé plutôt que la simple correction de copies. Les collègues affectés sur des postes CNED recevront une fiche sur ces nouvelles orientations.

Le 27 Mars, nous avons également représenté une collègue lors d'une commission de réforme et celle-ci a obtenu satisfaction.

Préparation CAPA du jeudi 17/04/2014:

LES ELUS du SNUipp/FSU A LA CAPA :

DAPON-PIGATTO Mireille	Titulaire	Tel : 06 81 59 58 77 dapon1@free.fr	Collège de Roquevaire (13)
FAUCHET Michel	Titulaire	fauchet.michel@orange.fr	Collège Camille Reymond (04)
LOMBARD Anne Marie	Suppléante	anne.lombard@wanadoo.fr	Collège Font d'Aurumy (13)
CONTI Roland	Suppléant	roland.conti@orange.fr	Collège Collines Durance (13)

Promotions :

Dans notre académie, il ne reste plus de collègues Classe Normale parmi les actifs. La CAPA examinera donc la situation au 31 Aout 2014 des promouvables à la Classe Exceptionnelle.

Pour être promuable à la CE, il faut être au moins au 5^{ème} échelon de la Hors Classe (Barème : 30 points par échelon de la HC+10 points par année d'exercice dans le 6^{ème} échelon)

Le pourcentage de promus ne sera connu qu'au moment de la CAPA le 17 Avril. Il était de 50 % en 2013, et de 42 % au cours des 3 années précédentes. Ce ratio ne suffit pas pour offrir à tous les PEGC les mêmes perspectives de carrière que les certifiés par l'accès à l'indice 783. Nous continuons donc à demander un ratio de 100% pour l'accès à la CE ainsi qu'un raccourcissement de la durée de ses échelons.

Si vous êtes promouvables, envoyez-nous votre barème pour comparaison avec les informations du tableau d'avancement du rectorat.

Mutations :

A notre connaissance, seulement 2 demandes sur l'académie et 4 autres collègues ont déjà annoncé leur départ à la retraite, ce qui devrait libérer 4 postes pour la rentrée. Mais ces postes sont systématiquement supprimés ou transformés en postes de certifiés s'ils ne sont pas demandés par des PEGC. D'où l'intérêt de prendre contact le plus tôt possible avec le service PEGC au rectorat pour faire connaître sa demande ou s'informer sur les possibilités de mutation. C'est ce qui permet éventuellement la transformation de poste de certifié vacant en poste de PEGC. Ne pas oublier de nous informer pour le suivi de vos demandes.

Si vous ne nous avez pas communiqué votre adresse mail, faites le rapidement pour être informé immédiatement du résultat de la CAPA !

(dapon1@free.fr)

Actions :

L'arrivée de la DGH dans les collèges montre que la priorité à l'Education Nationale annoncée ne se traduit pas sur le terrain.

Cette méthode d'attribution des moyens (issue du gouvernement Jospin !) est toujours aussi désastreuse pour le travail d'équipe et l'ambiance dans les établissements. Chacun se bat désormais pour défendre sa discipline ou pour ne pas être victime de la carte scolaire. Cette logique gestionnaire entraîne des situations ubuesques : certains se voient imposer des heures sup non désirées alors que d'autres, dans le même établissement, sont envoyés enseigner ailleurs !! Les compléments de service et les postes « à cheval » deviennent la hantise des collègues.

La volonté légitime et affichée de donner plus à l'éducation prioritaire (REP ou REP+) se fait toujours par redéploiement car les moyens ne sont toujours pas à la hauteur. Cette situation n'est pas acceptable !

C'est pour cette raison que nous étions devant l'inspection académique à Marseille le 18 Février à l'appel de plusieurs syndicats du 13.

Nous avons également manifesté le 18 Mars, jour de grève nationale pour la défense des services publics et pour une réorientation des choix gouvernementaux. En effet, où trouver les 65 milliards d'économie pour financer le pacte de responsabilité ?

Dossier Refondation

Dans le **premier degré**, la réforme des rythmes scolaires reste très contestée et le SNUIPP a organisé auprès des écoles une enquête qui souligne les difficultés rencontrées. Un point positif : la rédaction des nouveaux programmes du primaire a été retardée afin de permettre la participation des enseignants.

Dans le **second degré**, le groupe de travail a planché sur un **nouveau statut** intégrant toutes les tâches qui font partie du métier (rencontre parents, concertation,) dans le temps hebdomadaire de service qui reste le même. Cela pourrait constituer une garantie contre les dérives d'un temps de service annualisé. Ce nouveau statut aurait pu être validé rapidement mais le remaniement ministériel risque de geler un certain nombre de dossiers. Celui des PEGC est toujours en attente malgré plusieurs courriers des représentants nationaux du SNUipp adressés au directeur adjoint du cabinet du ministre qui les avait reçus en Mai 2013. Celui-ci s'était engagé favorablement pour un meilleur accès à l'indice terminal de la CE. Nous interviendrons bien sûr auprès du nouveau ministre pour porter nos revendications.

Nos effectifs diminuant, il est plus que jamais nécessaire d'être solidaires et bien représentés !

Pour vous syndiquer, faites-vous connaître et nous vous enverrons le bulletin d'adhésion (66% de la cotisation déductibles des impôts).

Si vous souhaitez continuer à recevoir nos informations, merci de nous communiquer votre adresse mail pour une communication plus facile, plus rapide, plus économique et plus écologique !

Cordialement,

Pour les élus du SNUIPP/FSU, **Mireille Dapon-Pigatto**